



Le Diogène Lyonnais

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, ADMINISTRATIF, FINANCIER

Rédacteur en chef : JEAN DE VAISE

Abonnements : Un an, 6 francs. — Union postale, 8 francs
Envoyer un mandat-poste au Gérant

Bureaux : Rue Ferrandière, 52

Le Diogène poursuivra impitoyablement les abus signalés
Ecrire au Rédacteur en chef

Secrétaire de la Rédaction : VALENTIN

Les Réclames commerciales sont traitées de gré à gré
S'adresser au Gérant

MONOLOGUE

Un magister en classe impose le silence
Rien que par le regard. Le feu, que mon œil lance,
Pourquoi n'arrête-t-il tous les interrupteurs?...
Pour présider la Chambre, il faudrait des dompteurs.
FLOQUET.

L'Élection Parisienne



Les peuples sont frères, mais les électeurs d'une même circonscription sont nécessairement des ennemis. Deux camps opposés ne seraient pas même suffisants pour les contenir tous. Il en faut au moins trois, autant qu'il y a de couleurs dans le drapeau national. C'est pourquoi la démocratie parisienne nous offre en ce moment le spectacle de trois groupes, qui s'investissent mutuellement, se disputant avec une âpreté sans bornes la possession d'un siège à la Chambre.

Trois candidats républicains sont en présence : Ernest Roche, socialiste révolutionnaire ; Gaulier, socialiste progressif ; Deroulède, socialiste sentimental, provisoirement dans la coulisse, attendant le moment propice de se montrer. Une haine farouche divise leurs partisans respectifs. Il y a un échange quotidien d'aménités cruelles entre les journaux, qui prennent l'un des trois concurrents sous leur patronage. C'est à faire frémir la fraternité, qui trône paisiblement sur le frontispice des établissements publics.

Amour, tu perdis Troie !

Gâteau électoral, tu perdras la République !

Est-ce vraiment la peine de tant s'échauffer et de verser tant de flots d'encre noire sur le papier?... Cette ardeur à la lutte pourrait à la rigueur se comprendre, s'il devait résulter un changement dans la marche de la politique et des affaires, suivant que l'un ou l'autre des compétiteurs du fauteuil, abandonné par Rochefort, parviendra à s'asseoir dessus. Mais Ernest Roche ne décrètera pas tout seul la déchéance des mines de Decazeville. Gaulier n'apportera point dans ses poches de quoi combler le déficit du budget. Deroulède ne fera point que l'armée prussienne ait un canon de moins et nos forts de la frontière un boulet de plus. Le vote proclamé, M. de Freycinet pourra déjeuner comme auparavant, et M. Grévy encaisser ses coupons échus le 30 avril, sans perdre son temps à délibérer avec son gendre sur les conséquences de la grande manifestation parisienne. Il n'y aura en France qu'un « vingt-cinq francs par jour » de plus !

×

Les élections partielles n'ont d'importance que lorsqu'elles mettent en scène une personnalité, dont l'entrée au Parlement peut y changer le cours des délibérations, ou lorsqu'elles se produisent au milieu de circonstances graves, qui font que le scrutin ouvert se transforme en une sorte de consultation de l'opinion publique, dont les hommes au pouvoir sont obligés de tenir compte. Rien de semblable, à l'heure actuelle, pour rendre palpitante l'élection parisienne du 2 mai. Des trois candidats, proposés aux électeurs pour faire le bonheur de la France, il serait difficile de désigner celui qui est le plus éminent et le plus capable de renforcer ou de battre en brèche la majorité parlementaire. La favori des intransigeants... un Archimède qui résout l'augmentation des salaires en faisant cesser le travail. Le favori des opportunistes... un Tyrtée qui substitue son mirilton aux mitrailleuses de l'armée. Le favori des radicaux, le moins ridicule incontestablement, sinon le plus connu... un publiciste dont la plume est très honnête, attendu qu'elle n'a jamais fait parler d'elle. Comment se passionner pour le triomphe de l'une de ces trois éclatantes médiocrités ?

L'idée que chaque candidat représente dans la lutte, est encore moins de nature à mettre le feu... aux bulletins. Je ne sais même s'il y a une idée derrière les porte-drapeaux des trois sectes républicaines en concurrence. Il ne s'agit pas, en effet, de faire décider par l'intelligente ville-lumière si la mine doit appartenir aux capitalistes ou aux mineurs, mais de faire échec aux juges qui se sont avisés de distinguer entre la profession de reporter et celle de prédicant de grèves. Il ne s'agit pas d'éclairer le ministère

sur l'opinion que l'on s'est faite de sa manière de consolider la dette flottante et de mettre de l'ordre dans les finances de l'État, mais de signifier au pays que Paris repousse à la fois la défaillance et la violence. Il ne s'agit en aucune façon de faire vaticiner l'oracle populaire sur la neutralité armée ou le service réduit et obligatoire, que Boulanger vient de remettre dans le pétrin, mais de faire décerner, en passant, un brevet public de chauvinisme au troubadour de la revanche.

Ernest Roche, Alfred Gaulier, Paul Déroulède signifient ces petites choses ou ne signifient rien du tout.

×

Encore, sont-ils candidats de préférence au reporter, au publiciste, au ligueur du coin du quai, parce que le dieu hasard leur a été propice. Ernest Roche l'a emporté sur Duc-Quercy, d'abord parce qu'il s'appelle Ernest au lieu de Duc, ensuite parce qu'il a eu plus de chance que son copain pour sortir, non pas des mains des gendarmes, mais du fond d'un chapeau. Alfred Gaulier l'a emporté sur Machin de la Lanterne, du Radical, du XIX^e Siècle, etc., attendu qu'il écrit dans le Rappel, et que le Rappel, protégé du haut de l'Olympe par Victor Hugo, et par Lockroy qui est ministre, est en veine de devenir une pépinière de législateurs. Enfin, Paul Déroulède l'emportera sur n'importe qui dans le camp opportuniste, grâce au désarroi des complices de Ferry qui, ayant écorché l'oreille et la bourse de M. Prudhomme à l'aide de toutes les guitares, songeront à essayer de la guitare du Drapeau pour avoir bonne contenance devant le corps électoral.

Pauvres candidats ! Piètres tactiques !

Ni hommes ! Ni hautes visées !

On se dispute, en apparence, l'honneur de remédier à la crise sociale, de frayer la route du progrès, de donner à la République la solidité et le prestige qui lui manquent. En réalité, on ne poursuit que la satisfaction de rancunes étroites, de jalousies mesquines, d'ambitions personnelles, et l'on se montre les dents, entre frères républicains, comme des chiens lancés à la curée.

C'est à dégoûter d'être électeur !

Vous verrez que les Parisiens, quoique gobe-mouches, se soucieront peu de faire la courte échelle, soit à Ernest, soit à Paul, soit à Alfred, et qu'ils n'hésiteront pas, tant soit peu que le soleil brille le 2 mai, pour abdiquer leur droit de souverain en échange d'une friture de goujons, qu'ils iront manger à Asnières.

VALENTIN.

POLITIQUE ET GALANTERIE



Politique et galanterie vont souvent de pair ensemble.

Nos pères l'avaient appris avant nous.

Il serait difficile, morbleu ! d'empêcher que les esprits les plus raffinés d'une nation ne sacrifient aux Grâces. Pour être du bois dont on fait les représentants de la volonté nationale, on n'est pas pour cela des hommes de bois tout court !

Aussi, je ne me scandalise point de ce que la main des femmes se glisse parfois mystérieusement dans les choses de l'administration. C'est un abus, mais un abus presque fatal, tolérable dans de certaines limites.

Que si les galants de la politique vont jusqu'à chercher leur inspiration chez des filles, et se traînent ostensiblement à leurs jupons, oh ! alors, je m'indigne et je me révolte.

Hélas ! nos mœurs se sont-elles assez avilées ?

La fille, la fille impudente et effrontée, ne s'étale pas seulement à Bellecour. Elle voyage maintenant en coupé avec les députés. Elle traverse insolemment le vestibule qui mène au cabinet des ministres. Elle rend des décrets et des arrêts.

On connaît les aventures de l'élu de Seine-et-Oise et celles de l'élu de l'Ardèche. Elles ne sont pas un simple incident scandaleux des coulisses parlementaires. Cent autres grotesques, collègues des infortunés Vergoin et Boissay d'Anglas, ont plus tripoté qu'eux avec les filles. Les garçons de restaurant, les ouvreuses de loge, ne sont point

embarrassés pour désigner la maîtresse de X..., auteur d'un ordre de jour célèbre, et la maîtresse de Y..., rapporteur dans une affaire capitale. A Monte-Carlo, à Aix-les-bains, à Vichy, à Trouville, etc., vous ne rencontrez à table d'hôte et au tapis vert que des députés s'affichant avec de belles impures.

En fait de réforme sociale et de nivellement démocratique, voilà un progrès accompli qui crève les yeux !... C'est écœurant !...

Il peut se faire que l'ère des jouisseurs ait commencé sous l'empire. Il n'est pas moins triste de constater que sous la République elle est dans tout son éclat.

Reste à savoir si la France ne finira pas par être prise d'un immense hoquet !

DIOGÈNE.

ZIGZAGS



Magnanimité électorale. — M. Gaulier, candidat des journaux radicaux de Paris pour la députation, a écrit au président du conseil une lettre, où il réclame la mise en liberté provisoire de son concurrent, le citoyen Roche, candidat de la presse intransigeante. Quel grand cœur que ce bon M. Gaulier, et quelle âme héroïque ! Auguste ne fut pas plus magnanime envers Cinna.

Il faut espérer que les annales de la démocratie conserveront cet exemple de fraternité électorale. Au milieu des cris de guerre et de haine, qui s'élèvent des préparatifs de la lutte, il est réconfortant de voir l'un des candidats conserver tout son sang-froid, ne pas déroger aux traditions de la chevalerie, et réclamer pour son adversaire l'égalité des armes.

Je serais désolé que ce bon M. Gaulier ne fût qu'un profond malin et qu'il se dit *in petto* :

J'embrasse mon rival, c'est pour mieux l'étouffer.

La question juive. — Il y a une question juive, en effet. Cette question, soulevée par un livre retentissant, a déchaîné des tempêtes. Toute la tribu de Lévi est dans l'alarme. Elle riposte avec une vigueur qui fait plier l'assaillant. Elle appelle à la rescousse tous les chevaliers de la presse parisienne, dont elle paie l'encre. Un véritable cliquetis d'armes !

Le fer a été réellement croisé. On parle d'une cuisse perforée. Rien, toutefois, ne fait présager l'imminence d'une nouvelle Saint-Barthélemy. On a de sérieux motifs de croire que le champ de bataille restera tout à fait circonscrit.

Beaucoup de bruit pour rien. De tout ce tapage, il restera seulement cette conviction pour beaucoup de gens, savoir : que M. Drumont est le premier pétardier du pape, et que la banque juive lui fait une fautive réclame !

Le dessous de l'emprunt. — Il y a un dessous dans le projet d'emprunt, définitivement adopté par la représentation nationale. C'était fatal, car nos opportunistes, maîtres du pouvoir, ne font rien, sans leurrer les naïfs électeurs.

En apparence, on demande 900 millions à la poche des rentiers, dans le but d'alléger la dette flottante et de passer son excédent de bagages sur le dos de la dette consolidée. La mesure part d'un bon naturel. Mais le besoin ne s'en faisait nullement sentir, attendu que les créanciers de la dette flottante ne demandent ni remboursement ni surcroît de garanties.

En réalité, on émet des rentes pour en déposer une bonne partie, 400 millions, dans la caisse des dépôts et consignations, où il n'y a plus rien à prendre, et là on viendra les repêcher pour en faire de l'argent comptant, toutes les fois que le Trésor se trouvera à court. Bien joué, messieurs de la comédie du budget !

Après Desbordes, Warnet. — Les scandales militaires se succèdent avec une fréquence à laquelle nous n'étions nullement habitués. On les cachait peut-être avec soin, autrefois. Soit ! C'était bien pensé. Que peuvent gagner la discipline de nos soldats et l'éclat de notre prestige au dehors, dans ces révélations nauséabondes, qui sont pour l'honneur des épaulettes françaises de véritables éblouissements ?

Nous avons vu livré à la publicité le rapport d'un colonel, contenant contre un officier supérieur des accusations fausses d'ivrognerie. Ce n'était pas assez croustillant pour le besoin d'information, qui nous dévore. Après Desbordes, Warnet ! Celui-ci est un général, qui accuse son chef, retournant en France, d'avoir dérobé une partie des archives militaires du Tonkin. Et le fait, controvérsé, est néanmoins communiqué aux journaux et répandu dans l'opinion publique.

Je ne proteste pas d'une façon générale contre les communications officielles et officieuses. La publicité du bon, j'en conviens. Les haricots aussi, parbleu !... Mais quand on en abuse... cela sent mauvais.

Vive les pioupious ! — Il est question d'une réception solennelle des troupes arrivées du Tonkin. C'est justice ! On ne leur ménagera pas les bravos et les bouquets à ces héroïques pioupious.

Il ne faudrait pas, toutefois, que les complices de Ferry cherchassent à donner, à la réception dont ils s'agit, une signification qu'elle ne saurait avoir.

Pas d'absolution pour l'aventureuse entreprise! Pas de Capi-
tole pour eux qui l'ont conçue!

Les soldats, qui arrivent de là-bas, ont droit à nos homma-
ges, parce qu'ils ont été des héros et des victimes. Plus leur
sang a été généreusement répandu, plus la faute commise est
criminelle. Il est bien entendu que les inventeurs de l'expédition
tonkinoise restent de sinistres farceurs!

Sous cette réserve, hurrah pour nos pioupious !...

Alleluia! — Un cri de joie a retenti dans tous les journaux,
à la nouvelle que la Grèce, se conformant aux conseils de la
France, consentait à ne pas fondre... sur les Turcs. La France
ayant encore voix au chapitre, ayant conservé son vieux pres-
tige chez un petit peuple, plusieurs fois martyr, qui l'aurait
dit, qui l'eût cru?

Ces plaintifs réactionnaires, avec leurs jérémiades quoti-
diennes, finissent par faire accroire à tout le monde que nous
étions une nation déchue, que nous ne comptons plus en Eu-
rope, que les Macaroni se moquaient de nous et que nos cui-
rassés n'étaient pris au sérieux par personne. Hum !... Enfin !...
Nous voilà réhabilités !... Nous voilà grandis au moins de dix
pouces !

Ah ! les bons petits Grecs ! Ils nous ont rendu un précieux
service ! Nous leur devons une fameuse chandelle !

Pardon ! Ce sont eux qui nous doivent une superbe chan-
delle, une chandelle... de véritable Grèce !

SEPTIÈME.

A NOS ÉLUS

*Écoutez, Messieurs, la requête
Qu'après une très longue enquête
Vous adressent vos serviteurs,
Républicains, bons électeurs.
Nous espérons, vu vos affiches,
Manger du pain, voire des miches,
Boire du p'tit bleu... Cependant,
Plus rien à mettre sous la dent.*

×

*Nous vous demandons sans colère
De vous occuper de salaire,
Au lieu de Bourse et de boudoir.
Songez à nous, quand vient le soir !
Plus ça dure, plus ça chôme !
Si vous voulez qu'on vous renomme,
Entendez notre cri strident :
Plus rien à mettre sous la dent.*

×

*Il ne faudrait pas nous la faire
A l'oseille... Quelle atmosphère
Remplit donc le palais Bourbon,
Que vous n'y faites rien de bon ?
Nous hasardons cette supplique.
Si vous n'êtes pas une clique,
Faites-y droit... En attendant,
Plus rien à mettre sous la dent.*

Au nom de 20,000 meurt-de-faim.

POLYTE, de la Croix-Rousse.

CURIEUSE DÉCOUVERTE



Instruisons-nous, mes frères ! On a découvert ces
jours derniers qu'un certain M. Chaumat, négociant de la
rue Childebert, doit livrer à la ville des fournitures di-
verses en toile, lainage, rouennerie, mercerie, etc., pour
les écoles et les octrois, s'élevant à fr. : 3,000.

Le fait en lui-même n'a rien d'étrange. Il faut bien que
quelqu'un fournisse aux écoles le fil et le coton nécessaires
aux jeunes écolières, et aux octrois les torchons dont les
« gabelous » ont besoin. Les chiffres des commandes sont
peut-être un peu élevés. Toutefois, au prix où est le beurre,
il peut se faire que la mercerie et la rouennerie aient con-
sidérablement augmenté.

Un seul, un tout petit point d'interrogation à propos de
cette découverte !

Comment se fait-il, puisque la filière de l'adjudication
n'est pas observée, que ce soit juste M. Chaumat, entre
cent autres marchands de toile, qui bénéficie des comman-
des de la Mairie, afférentes à son commerce ou pouvant
s'y rattacher ?

M. Chaumat est à Lyon quelque chose comme le facto-
tum de l'opportunisme. Il a pontifié au comité central. Hier
encore, il soufflait de toute la force des poumons pour
accomplir l'œuvre de la fusion. C'est l'homme des missions
délicates. Bref, M. Chaumat rend de nombreux services à
la République des compères de M. Ferry et à M. Gailleton,
maire.

Ne serait-ce pas pour récompenser ces services qu'on
lui attribue de préférence des commandes importantes ?

Quoique les commandes soient mentionnées sous forme
de soumissions, il vient à l'esprit des contribuables grin-
cheux qu'il peut y avoir de la complaisance dans la forme.

Quelle singulière imprudence ! Pourquoi nous fait-on
songer que les petits cadeaux entretiennent l'amitié et
que les subventions déguisées ont servi parfois à réchauffer
le dévouement politique ?

Dame ! chat échaudé craint l'eau chaude.

Tout le monde se rappelle les pendules et les tables,
qui figurèrent jadis sur certains comptes, et que le citoyen
Bessières ne parvint à découvrir que longtemps après en
avoir réclamé la présentation.

Laissons de côté les suspicions malveillantes, les com-
mentaires absurdes. Reste toujours le fait de la fourniture
de gré à gré.

N'est-il pas stupéfiant qu'un des auteurs principaux des
programmes, où l'on insère à chaque élection le principe
absolu de l'adjudication en matière de fournitures publiques,
se prête lui-même avec aisance à la violation de ce principe ?

Comédie ! Comédie !

Les Cercles-Tripots



Vive la légalité ! Respect à la légalité ! Sus aux
insoumis de la légalité !

Tels sont les grands mots, que les hommes
actuellement au pouvoir ont sans cesse à la bou-
che, et dont ils font volontiers parade pour couvrir
tous les actes de leur administration.

Pourtant, combien d'abus criards sont en con-
tradiction manifeste avec ces déclarations préten-
tieuses, abus qui ne portent pas atteinte à une léga-
lité vieillie, mais qui enfrennent une légalité toute
contemporaine !

Je n'en veux pour preuve que le fonctionne-
ment des cercles-tripots ! L'arbitraire administra-
tif, les entorses à la loi, les complaisances louches,
sont prises ici en flagrant délit.

Une description du cercle-tripot serait superflue.
C'est le cercle à la mode, qui pullule partout, à
Lyon aussi bien qu'à Marseille et Toulouse. C'est
la maison de jeu à peine déguisée. On y joue le
baccara, la nuit, le jour, à toute heure, quelquefois
par intermittence, afin de mieux masquer l'ignoble
trafic. Les naïfs s'y font détrousser. Les roués s'y
engraissent. Tout ce qui grouille autour de la ca-
gnotte, gérant, croupier et prêteur sur bijoux,
fait rapidement fortune. Sur dix autorisations de
cercles, neuf sont délivrées à des organisateurs de
cercles-tripots.

Les autorisations de cercles-tripots sont une
manne avidement recherchée. Elles se distribuent
comme les faveurs de bureau de tabac. Un père de
famille honnête, qui voudrait en obtenir une, pour
augmenter ses ressources, sans recourir aux trucs
familiers aux chevaliers du tapis, n'a aucune chance
de réussir. Un courtier électoral, recommandé
par un ou plusieurs députés, a, au contraire, de
grandes probabilités d'arriver à ses fins. Aboutit
souvent aussile vil maquignon, l'infect souteneur,
qui sait manœuvrer habilement les arguments
sonores.

Qu'importe à l'autorité l'article 410 du code pé-
nal, qui proscriit formellement l'exploitation du
jeu, et qui condamne les délinquants à des peines
sévères ? Les cercles-tripots ne lui déplaisent point
pour des motifs inavoués et sans doute inavouables :
cela lui suffit.

Il y a dans le fonctionnement desdits cercles
une anomalie, qui est tout particulièrement scan-
daleuse. Elle consiste dans l'attitude contradictoire
de l'administration, qui signale d'avance l'abus
coupable, et qui ferme ensuite les yeux pour ne
pas voir, plus les oreilles pour ne pas entendre.

Cette anomalie, la voici :

Toute autorisation de cercle porte en termes
formels que « les jeux de hasard y seront sévère-
ment interdits ». Néanmoins, dès la soirée d'ou-
verture d'un cercle, il arrive presque toujours que le
gérant et les membres de la commission de surveil-
lance organisent une partie effrénée de baccara.
Ils entraînent *illico* les joueurs, le plus qu'ils peu-
vent. Ensuite, le rateau ou la palette fonctionne
régulièrement, et le baccara fait partie intégrante
des distractions non interdites aux abonnés. Elle
en est la dominante, la caractéristique. La police
le sait, le préfet ne l'ignore point, et celui-ci laisse
transgresser impunément son arrêté.

En résumé, les cercles-tripots ne violent pas
seulement la loi, ils bafouent la dignité du préfet
qui les protège. Est-ce que l'on songe à requérir
des escouades d'agents de police ou des brigades
de gendarmerie, pour apposer les scellés sur leurs
portes ?

Pour un régime de légalité absolue, voilà bien
des petites chapelles, consacrées illégalement, en
toute sécurité, à la sainte vierge de pique !

A Lyon, nous jouissons en plein de ce salubre
spectacle !

Je ne mets pas en cause les cercles où le baccara
n'est qu'un plaisir de luxe pour les abonnés, et où
eux-ci paient une cotisation suffisante et effective
pour parer aux frais de location, d'éclairage,
d'ameublement et de propreté. Je reconnais à tous
les gentlemen le droit de se ruiner volontaire-
ment, comme bon leur semble. La légalité ne me
paraît compromise, foulée aux pieds, que dans les
salons, dont l'entretien se fait par la cagnotte, et
qui, sans la cagnotte, seraient contraints d'étein-
dre immédiatement leurs lustres. Ces salons sont
aux mains de tripoteurs, de filibustiers plus ou
moins démasqués, et, en les tolérant sciemment,
M. Massicault donne lieu, comme a dit un jour le
Salut Public, aux suspensions les plus fâcheuses.

Qu'on me permette ce simple parallèle :

La chapelle de MM. Giraud frères, où l'on
chantait des litanies, a été déclarée illégale en
vertu d'un décret du premier empire, et sa ferme-
ture poursuivie à main armée jusqu'à l'effusion du
sang.

Le cercle-tripot de la rue Pierre-Corneille où
l'on vole les banquiers, où l'on admet des repris de
justice, malgré le flagrant délit de jeu de hasard,
est considéré comme fonctionnant légalement, et
jouit d'une impunité qui défie toutes les plaintes.

Après cela, osez dire que la République, qui
nous est faite, n'est pas une République de jon-
gliers, et que la légalité dont on se vante n'est
pas une légalité qui tue à droite et absout à gau-
che !

JEAN DE VAISE.

PETITES TABLETTES



Élections municipales. — Les électeurs lyon-
nais sont convoqués, dimanche 2 mai, dans trois arrondis-
sements, pour remplacer quelques honorables de l'Hôtel-
de-Ville démissionnaires. L'enfantement des candidats
est des plus laborieux ; nous ne les connaissons probable-
ment qu'à la dernière heure.

Voter dans de semblables conditions, c'est tout simple-
ment paraphraser la décision de quelques farceurs qui exercent
en chambre la profession de grands maîtres du suffrage
universel. Un candidat, qui ne peut être ni discuté en
séance publique ou privée, ni apprécié dans la presse, est
essentiellement la carte forcée du scrutin.

Il y a bientôt vingt ans que cette manière de permettre
au public d'exercer son droit de souverain existe à Lyon.
Une élection, municipale ou législative, est toujours une
journée de dupes, où les votants jouent le rôle de Ratons
et quelques membres d'un comité plus ou moins occulte,
celui de Bertrands.

La candidature officielle est remplacée par la candi-
dature *in extremis*, et, au lieu de choisir des noms qui
semblent s'imposer par leur notoriété, on va chercher des
personnages d'une obscurité et d'une incapacité parfaites.

Il faut que les républicains lyonnais soient de bien bons
enfants, pour se laisser mener indéfiniment aux urnes les
menottes aux mains et un bandeau sur les yeux !

L'Affaire marche. — Il s'agit du funiculaire pro-
jeté pour la côte St-Sébastien, et dont le postulant est
un M. Poy, ancien avoué à Villefranche. Comme un
membre du Conseil municipal exprimait le désir de savoir
où en était ce projet, vu que son exécution intéresse les
ouvriers sans travail, l'adjoint qui présidait la séance lui a
répondu : « Prenez patience, ça marche ! »

Ça marche ?... Qui, que, quoi ?... Evidemment ce n'est
pas le dossier, qui bouge dans les cartons du ministère des
travaux publics, à moins que les vers ne s'y soient mis.
Serait-ce M. Poy, qui marche et marche beaucoup, pour
rétrocéder la concession espérée, la passer à une société
anonyme, et en tirer un bénéfice important ? Seraient-ce
messieurs les conseillers municipaux qui se donnent beau-
coup de mouvement pour amener les futurs expropriés à
de raisonnables prétentions ? Serait-ce M. Gailleton, en
personne, qui fait la navette entre Lyon et Paris, levant
peu à peu les obstacles par l'effet de son éloquence per-
sasive et de son entente lumineuse des affaires ?

Il est de toute probabilité que les canuts de la Croix-
Rousse marcheront longtemps encore sur la côte sus-
nommée, jouissant du beau panorama de la vallée du
Rhône. Le funiculaire n° 3 n'a, en effet, aucune chance
sérieuse d'exploitation et a tout l'air d'une *ficelle*, ma-
nœuvrée par une bande de spéculateurs, qui sont bien dans
la maison et qui veulent en profiter.

Autour des Ecoles. — Un article paru dans un organe du grand format, insinue que l'engouement de nos édiles pour les grandes casernes, dites groupes scolaires, est passé, et qu'on va procéder à des constructions plus hygiéniques, plus à la portée de tous. Tant mieux ! *Diogène* dira un jour ce qu'il pense de ces monuments... insensés.

Seulement, erreur fait ici compte. Le retour de nos édiles à des idées plus justes sur les besoins de l'enseignement populaire, ne fera pas rentrer dans les caisses les sommes follement dépensées.

Il reste d'ailleurs encore des groupes scolaires en voie de construction. Va-t-on mettre fin décidément à l'orgie du moellon ? Si les errements anciens sont reconnus, n'est-il pas sensé de les faire cesser sans retard ? Un peu plus de lumière à ce sujet donnerait plus de relief au repentir de nos édiles.

Que fait la Police ? — Cette question m'est posée par plusieurs correspondants, fort scandalisés de la tolérance, accordée à certaines mégères qui s'improvisent en pleine ville maîtresses de pension, sans brevet et sans patente. Dans un coin de la place de la République, rue de la Préfecture, rue Luizerne, il se passe des choses... qui pourraient servir à écrire les *Mystères de Lyon*. Je ne pense pas que M. le Maire ait besoin de consulter l'Académie de médecine, pour savoir les mesures de salubrité qu'il peut prendre à ce sujet.

SEPTIME.

DIALOGUES DU MÉNAGE



MONSIEUR. — Encore de la morue !... Toujours de la morue !... C'est exaspérant à la fin !

MADAME. — Mais, Anatole, puisque les boucheries sont fermées !

MONSIEUR. — Et depuis quand ?... Y a-t-il un arrêté préfectoral ?

MADAME. — Tu sais bien que c'est le Vendredi-Saint.

MONSIEUR. — La belle raison !

MADAME. — Pour une fois dans l'année !... Tu n'en mourras pas, pardienn !

MONSIEUR. — Madame, je ne vous empêche pas de faire votre religion ; c'est excellent pour les femmes. Mais moi, je suis un homme, un indépendant, un conseiller municipal... Quand on a l'air de vouloir me dicter des lois, je me révolte, sacrebleu !... Bonsoir !... Je vais me sustenter ailleurs !

MADAME. — J'étais sûre qu'il me laisserait seule... le mécréant !... N'oublions pas le signal convenu. Fanchette ! Fanchette !

FANCHETTE. — Me voilà, Madame !... Que désire Madame ?...

MADAME. — On étouffe ici. Entr'ouvrez légèrement une croisée.

FANCHETTE. — C'est fait, Madame !...

Est-ce que Madame va dîner seule ?... Ce serait dommage de laisser perdre la botte d'asperges que j'ai à la cuisine ! De si belles asperges !... Si Monsieur les avait vues !...

MADAME. — Monsieur a été obligé de se rendre à une réunion qu'il avait oubliée. M. le député Montdésir, son ami, devait venir dîner avec nous. Je ne sais s'il arrivera. Attendons quelques minutes.

FANCHETTE. — Juste, on sonne ! C'est probablement lui. Je vais ouvrir.

M. MONTDÉSIR. — Fanchette, vos asperges étaient délicieuses. Tenez, voilà un louis ; je reviendrai dîner chez mon ami.

MADAME. — Fanchette, pas un mot à mon mari ! Il serait furieux de savoir que nous avons mangé de si belles asperges !... (A part.) Ma foi, je n'ai rien à me reprocher... C'est bien sa faute !... Pourquoi n'aime-t-il pas le maigre ? ... D'ailleurs, M. Montdésir va le faire nommer officier d'académie !...

Pour copie : JEAN-JACQUES.

CHEZ THÉMIS



Chiffons odorants

Avis, ou plutôt avertissement aux propriétaires qui abusent de leurs droits de maîtres de céans, et qui troublent leurs locataires dans la paisible jouissance de la chose louée !

M^{me} veuve Figuet, négociante en chiffons, a installé l'entrepôt de ses marchandises au rez-de-chaussée d'une maison, qu'elle a achetée tout récemment dans la rue Dunois. Là, viennent s'entasser toutes sortes de débris du linge domestique et de la toilette humaine. Les eaux de senteur, dont quelques-uns furent jadis arrosés, n'empêchent point ces débris d'exhaler aujourd'hui une odeur nauséabonde pour tous les habitants du voisinage. Ajoutez-y les émanations puantes que répandent des tombereaux d'os, fraîchement dépouillés de leur chair, qui stationnent dans la cour de l'entrepôt, et vous pourrez avoir une idée des plaisirs olfactifs, que goûtent en particulier les locataires de M^{me} veuve Figuet !

L'un de ces derniers, teneur de chambres garnies, a trouvé mauvais le sans-façon de sa propriétaire et a assigné celle-ci devant le tribunal civil en paiement de dommages intérêts.

Devant les juges, M^{me} veuve Figuet a excipé de l'autorisation régulière qui lui a été délivrée par la préfecture, pour l'exercice de son négoce insalubre, et de l'absence de toute contravention relevée à son encontre. Mais elle a oublié qu'une autorisation préfectorale ne saurait en aucun cas mettre à l'abri des préjudices causés à des tiers. Son cas a été aggravé par une constatation d'enquête, révélant que les précautions de salubrité, prises dans son entrepôt, sont insuffisantes. Aussi le tribunal l'a-t-elle condamnée à payer au sieur Chassal, demandeur, une indemnité de 1,700 francs, ordonnant de plus que dans le délai de deux mois diverses mesures d'assainissement seraient prises.

M'est avis que quatre ou cinq jugements, comme celui qui précède, feraient beaucoup pour l'amélioration de notre ville, réellement inhabitable sur plusieurs points à cause des entrepôts infects qu'en y tolère !

Marque de Saucissons

Les Lyonnais sont gourmands de saucisson ; chacun sait cela. Ce qu'on en a mangé dimanche et lundi derniers, dans les bois et sur les prés de Charbonnières, c'est effrayant !

Mais, il y a saucisson et saucisson ! Les amateurs ont bien soin de se renseigner sur la marque de fabrique.

C'est du Chosson... j'en veux cinquante centimes !... C'est du Fillion, merci, je vais ailleurs !

Le refrain n'est plus le même dans la boutique voisine.

C'est du Fillion, donnez-m'en pour dix sous !... C'est du Chosson... ça sent la chaussette... à d'autres !

Chosson et Fillion sont en concurrence manifeste pour le débit de leurs marchandises. C'est à qui liera le bout des saucissons avec la plus jolie ficelle, pour avoir la préférence du public

Or donc, Chosson ayant inventé une étiquette pour mettre ses produits à l'abri de toute confusion regrettable, laquelle étiquette porte une banderolle et un lion qui déguste entre ses pattes le délicieux hors-d'œuvre, Fillion s'est empressé de coller sur ses saucissons une écusson semblable.

Même banderolle, même lion, même aspect d'ensemble.

Chosson n'a pas été flatté de cette imitation. Il s'en est plain au tribunal civil, lui demandant de proscrire l'étiquette rivale et de prononcer contre elle des dommages-intérêts. Le tribunal a accueilli sa plainte. Fillion devra, sauf appel, payer à Chosson 50 francs d'indemnité, renoncer à la marque qu'il prétendait avoir inventée avant son confrère, et faire afficher sa condamnation dans un journal.

Nos estomacs pourront désormais être tranquilles !

Grâce à la vigilance du tribunal, on ne nous fera point avaler du Fillion pour du Chosson, ni du Chosson pour du Fillion.

Nous serons sûrs au moins de l'étiquette. Quand au contenu... les avocats de ces messieurs ont oublié de le dire à audience.

GRIMOIRE.

Un homme par terre



C'est M. Borriglione, maire de Nice, député des Alpes-Maritimes.

Il s'agissait d'élections complémentaires pour le conseil municipal. Treize conseillers nouveaux étaient à nommer, en remplacement de ceux que l'écœurement, après une suite de scandales publics, avait obligés de se séparer de l'audacieux condottiere, qui administre depuis huit ans la cité annexée. Un comité républicain démocratique s'était formé, invitant la population à signifier audit condottiere, par un vote net d'hostilité, qu'elle en avait assez de ses turpitudes et de ses gaspillages. Le verdict prononcé contre M. Borriglione a été écrasant. Les candidats du comité républicain démocratique ont été élus avec une majorité de 2,200 voix, sur 9,000 votants. Il ne reste pas même au maire vaincu la consolation de s'écrier comme François I^{er} après le désastre de Pavie : « Tout est perdu, fors l'honneur ! »

M. Borriglione est plus qu'un homme par terre ; c'est un homme dans le ruisseau, dans la boue. Le jour de la justice commence à poindre pour lui. Quand on aura fouillé quelque peu dans ses cartons, — quelques précautions de prudence qu'il ait prises avant de rendre l'écharpe, — on en apprendra de belles sur son compte. Avant d'y mettre le nez, les nouveaux élus feront bien de se munir de nombreux flacons d'eau de Cologne et d'acide phénique.

La fortune politique, à laquelle était arrivé M. Borriglione et d'où le voilà en train de dégringoler rapidement, est une honte des plus criantes parmi les hontes que le régime opportuniste a fait endosser au gouvernement républicain. Elle mérite d'être connue.

Après avoir fait son droit à la Faculté d'Aix en Provence et copié des conclusions d'avoué, pendant quelques mois dans une étude de Lyon, notre futur maire tripoteur se trouvait jeune avocat, à Nice, lorsque survinrent les événements de 1870. A cette époque, encore peu éloignée de l'annexion, quelques Niçois mécontents eurent l'idée de profiter des malheurs de la France, pour obtenir leur

réintégration dans la patrie italienne. Les menées séparatistes trouvèrent un appui naturel chez les individus qu'une mobilisation imprévue atteignait. M. Borriglione était du nombre. Il s'en alla à Florence conspirer contre la France. Il s'en alla offrir à l'ambassade allemande une heureuse diversion. De retour à Nice, quoique piteusement éconduit, il continua à fomenter la résistance au gouvernement français, si bien que le préfet Baragnon dut prendre contre lui un arrêté d'expulsion.

Lorsque l'Assemblée de Bordeaux fut nommée, M. Borriglione se présenta aux suffrages de ses concitoyens, en qualité de *séparatiste*. Afin de mieux affirmer ses convictions, il jura sur un poignard, dans une réunion de nuit tenue à l'hôtel de l'Univers, qu'il signifierait hautement la volonté de Nice aux représentants du reste de la France. Contrairement aux prévisions de l'ambitieuse et fougueux député, la République tint bon. Elle libéra peu à peu le territoire, et peu à peu la probabilité d'une rectification de frontière du côté du Var s'évanouit complètement. Aussi, peu à peu, l'expulsé de 1870 calma la fièvre de séparatisme qui l'obsédait. Il se glissa dans la bande à Gambetta, lâchant anneau par anneau la chaîne qui le rivait aux conspirateurs, ses comparses, maîtres de l'Hôtel-de-Ville de Nice.

En 1877, M. Borriglione, enrôlé dans les 363, rallia forcément les suffrages des Français établis à Nice. Trois mois après, au mois de janvier 1878, mis en demeure par ses anciens amis de s'expliquer franchement devant ses électeurs, il opta pour la liste des candidats au Conseil municipal non séparatistes et en devint le chef de file. On le conspua d'une belle façon dans le camp qu'il désertait. Sorti victorieux du scrutin, il devint une sorte de vice-roi niçois, un résident, pour parler le langage à la mode, dans la province de l'orange. En effet, Gambetta le fit aussitôt maire de Nice, le *décora*, et lui donna pleins pouvoirs sur les préfets, délégués à côté de lui. Sa vice-royauté a duré huit ans. Pourquoi et comment, direz-vous ?... C'est bien simple. Le roublard maire-député fit croire à tous les ministres de l'intérieur que le séparatisme était toujours vivace là-bas sur les bords du Paillon, que lui seul pouvait le tenir bridé, et on lui a donné carte blanche.

Ce qu'a été l'administration municipale du séparatiste renégat, tour à tour expulsé et décoré, je suis forcé de le résumer en quelques mots : pots-de-vin, fourberies, saletés. Eclairage au gaz, parquet des agents de change, terrains de l'hospice, exposition, plan rectificateur, constructions d'ici, constructions là, tout a été exploité par l'ignoble personnage que le suffrage universel jette enfin par terre. On a vu des scandales à Marseille, on en verra peut-être à Lyon ; on n'aura jamais une idée approchante de tout ce qui s'est tripoté à Nice, sous l'administration de M. Borriglione !

Où finira en dernier lieu ce faux Français, ce faux Italien, ce faux républicain, ce faux maire, ce faux polichinelle ?... Nul ne peut le prévoir.

A coup sûr, grâce au vote indigné du 18 avril, le voilà tombé désormais dans la fosse du mépris public !

JEAN DE VAISE.

LES HOMMES D'AFFAIRES



Je sais des officiers ministériels qui sont de simples hommes d'affaires, de simples affiliés à la bande de négociateurs qui détournent leurs clients, sous forme de remises, honoraires et commissions.

En me promenant sur les bords du Rhône et de la Saône, je piquai un jour mon crochet dans les études de certains tabellions, qui se font les auxiliaires trop complaisants de courtiers en hypothèques de contre-bande et en prêts usuriers, et j'extraisai des grimoires d'actes, qui ont une forte odeur de linge sale. Une toute petite histoire, aujourd'hui.

Il n'y a pas longtemps, un avoué, qui n'était pas encore enrichi par les grandes liquidations financières, se fit nommer par surprise sequestre de la liquidation d'un héritage, qui était tout liquifié, où il n'y avait plus qu'à attendre une rentrée à échéance fixe de 10,000 francs, pour payer une pareille somme de dettes diverses.

Ledit avoué, en attendant cette date, renouvela deux fois des billets à ordre, souscrits au profit du banquier de la personne défunte, et formant un total de 6,000 francs.

Que fit ce corbeau en robe noire ? Sur le compte de frais présenté aux héritiers, il mentionna, à l'occasion des billets renouvelés, une entrée en caisse de 12,000 fr., et s'alloua de ce fait 600 francs d'honoraires.

Bref, le sequestre qu'il s'était fait attribuer par mensonge, en assurant qu'il s'agissait d'une simple mesure de prudence, d'une simple formalité qui ne coûterait presque rien, coûta aux héritiers 1,500 francs.

Cet avoué, qui gère incontestablement sa charge avec une habileté merveilleuse, n'est-il pas un auclacieux monteur de

coups, et, plus que certains spéculateurs traînés devant le tribunal de police correctionnel, ne mérite-t-il pas d'être inculpé des manœuvres frauduleuses dont parle l'article 405 du code pénal ?

Je serais curieux de savoir ce qu'en pense le président de la chambre, dont l'avoué en question se trouve disciplinairement le très humble fèal !

EPICTETE.

ÉCHOS FINANCIERS



Liquidation du Lyon-Loire

On m'assure que les assignations lancées par M. Regaud, syndic de faillites, contre les porteurs d'actions de la banque Lyon-Loire ou contre leurs cédants, qui se font tirer l'oreille pour verser les fonds dont ils sont débiteurs, s'élève au chiffre de 2.500. Par suite des répétitions mutuelles, le chiffre des appels devant le tribunal de commerce dépasse 7.500.

Pesez ce chiffre : 7.500 !

Quel poids de papier timbré cela peut-il représenter ?

Dans tous les cas, cela représente aux environs de 75.000 fr. de frais de simple poursuite. Supposez que ces poursuites ne soient point arrêtées et que l'on aille jusqu'au bout des jugements, des significations, des appels, des saisies, des expropriations, etc., etc., à combien s'élèvera définitivement la carte à payer chez les huissiers, les avoués, les avocats et au greffe ? Et quand tout cela finira-t-il ?

M. Regaud se croit donc immortel !

Cette liquidation du Lyon-Loire tourne franchement au burlesque.

S'il est toujours vrai qu'en France le ridicule tue, il y a lieu d'espérer que M. Regaud ne s'entêtera pas indéfiniment dans l'impasse où il s'accule.

Le Crédit général français

L'Assemblée générale des actionnaires du Crédit général français aura lieu le 29 mai prochain.

Une circulaire, adressée aux intéressés, leur apprend qu'ils seront saisis — ça peut arriver même aux administrateurs — d'une proposition de dissolution anticipée de la Société.

Savourez anticipée : c'est un poème !

Jeux de Bourse

Bien des amateurs de la cote sont persuadés que la loi du 8 avril 1885 a supprimé le recours à l'exception de jeu, sous la protection de laquelle on pouvait se placer autrefois, lorsque la guigne vous poursuivait d'une liquidation à une autre. C'est une erreur ! La loi en question n'a pu changer la nature des opérations contractées autour de la corbeille. Le pari sur la hausse et la baisse reste toujours un pari, et l'article 1965 du code civil n'est pas abrogé.

Seulement, le spéculateur malheureux, qui veut s'affranchir des conséquences ruineuses de sa manie de spéculer, doit établir qu'il ne vendait et n'achetait pas avec l'intention de livrer ou de recevoir des titres. S'il peut justifier que tous ses rapports avec l'agent de change consistaient à régler des différences, il reste dans la catégorie des joueurs, et les nouvelles dispositions légales ne l'atteignent point.

Ainsi jugé par le tribunal civil de la Seine et par la cour d'appel de Douai, dans deux affaires différentes.

D'autres tribunaux ont jugé, toutefois, en sens contraire.

Encore une loi de ratée !

Le Crédit Lyonnais

Toujours la guigne de M. Germain !

Son projet de lâcher le portefeuille du Monde-Incendie et de le passer au Phénix-Espagnol est tombé à l'eau.

C'était un heureux projet ! On se débarrassait d'un bon paquet de titres, qui ne trouvent pas actuellement de preneur, qui n'apportent aucun appoint au dividende de la Société, qui déprécient l'actif des inventaires. Grâce à la hausse que devait produire sur ces titres la libération du capital, on touchait plusieurs millions, qu'on aurait pu faire ressortir au besoin comme un bénéfice extraordinaire, ainsi que cela a eu lieu pour la réalisation des obligations ottomanes.

Mais pas de chance ! Adieu, veau, vache, cochon et couvée ! Malgré tout le zèle que M. Breittmayer, un des administrateurs du Monde-Incendie, et l'émissaire dévoué de M. Germain, a déployé pour convertir les actionnaires à ladite mesure, ceux-ci ont refusé de se laisser convaincre. Ils n'ont pas même fait à la proposition de M. Breittmayer l'honneur de l'inscrire à l'ordre du jour de leurs délibérations. On dit que ce sont les directeurs et les inspecteurs, au service de la compagnie, qui ont fait échouer la cession entreprise. Ces messieurs, qui ont de gros traitements, ont préféré les conserver et s'exposer plutôt à perdre les titres dont ils sont porteurs. Tant pis, suivant eux, pour les autres actionnaires et pour le Crédit Lyonnais !

La veste remportée serait peu de chose, si au courant des négociations l'on ne s'était point laissé aller à des aveux compromettants. Ainsi, M. Breittmayer a écrit que « des circonstances multiples empêchent le Monde-Incendie de réaliser des bénéfices et ne lui permettent pas d'en espérer ». Il a parlé de la « persistance des mauvais résultats ». Ces aveux sont un pénible démenti à certaines assertions de M. Germain, produites dans les assemblées générales du Crédit Lyonnais, et dont on a pas perdu le souvenir.

Bref, je constate que l'éminent financier ne cesse pas d'avoir la main malheureuse dans ses spéculations. Espérons qu'il va se rattraper sur l'emprunt !

Mines de Montrambert

D'après le rapport soumis par le conseil d'administration à l'assemblée générale du 30 mars, la consommation et, partant la production, a été moins considérable en 1885 qu'en 1884. Cette production est descendue, d'un exercice à l'autre, de 552,091 tonnes à 538,991 tonnes. D'autre part, le stock de charbons, qui était, au 31 décembre 1884, de 10,000 tonnes, s'est trouvé accru, à la fin de l'année 1885, de 5,000 tonnes. La concurrence plus active des charbonnages a déterminé, en même temps, l'abaissement des prix de vente, et a amené par conséquent une diminution dans les bénéfices. Aussi, la Société des Houillères de Montrambert et de la Beraudière ne peut-elle distribuer, pour 1885, qu'un dividende de 30 f. par action, au lieu de 50 f. en 1884.

LE MISTRAL



Bien que de la veille et par devant monsieur le maire, elle eût promis obéissance à son mari, Reinette, en s'éveillant, éprouva comme une velléité de révolte.

Elle s'en voulait d'avoir fait semblant de dormir, un peu par crainte, un peu par coquette taquinerie, et puis de s'être endormie pour de bon, — brisée qu'elle était de fatigue et de joie, — au bercement monotone des wagons en marche.

Elle lui en voulait, à lui, d'avoir respecté son caprice, sans se douter que le pauvre garçon venait de passer une nuit atroce et délicieuse, n'osant respirer, retenant son souffle, pour ne pas troubler ce sommeil d'enfant et contemplant à côté de Reinette, de la vraie Reinette, pelotonnée dans l'angle du coupé, un autre Reinette, plus vague, doucement réflétiée comme en un miroir noir par la glace de la portière à qui servaient de tain les ténèbres extérieures.

Maintenant, le jour était venu.

Sur le fond clair du ciel rayé de clartés roses, en silhouette précise et grêle, passaient des paysages et des villes.

Dans une gare solitaire, pendant l'arrêt du train, un oiseau matinal chanta ; et Reinette, décidément rassurée, se hasarda à ouvrir les cils tout à fait :

— Enfin, monsieur, me direz-vous ce qu'est ce pays de Roque-Estérelle où vous prétendez me conduire ?

C'est, Reinette, un petit village que j'avais choisi pour y être heureux.

A la station suivante, ils descendirent : lui radieux, elle curieuse et ravie au fond, mais essayant de boudier quand même.

Une voiture les attendait, d'antiquité seigneuriale, branlante sur ses ressorts de cuir, et garnie d'un riche velours dont les verniculatures fanées avaient la prétention d'imiter la fourrure d'un tigre qui serait bleu.

— Voilà notre équipage ?

— Oui, Reinette.

Reinette allait faire la moue, mais elle n'en eut pas le loisir. Au moment où, hésitante, elle posait sa bottine sur le marche-pied de fer large comme un perron, une rafale l'enveloppa, brusque, violente et glacée.

— Montez vite, madame, montez vite, disait le cocher cramponné au dossier de son siège, où le vent qui souffle va vous chavirer.

Et grelottante, défrisée, sentant croître sa mauvaise humeur, Reinette se laissa hisser dans la voiture.

Le ciel était bleu, d'un bleu dur et uni de pierre précieuse, le soleil brûlant à travers les vitres relevées ; mais la voiture secouait dans le vent, les cyprès du bord de la route secoués frénétiquement comme si quelque génie invisible avait voulu les déraciner, pliaient, se tordaient et se redressaient, saluant jusqu'à toucher la terre de leur pointe, et les pétales d'amandiers faisaient des vols de papillons blancs.

— C'est le mistral ?

— C'est le mistral.

— Et le mistral dure longtemps ?

— Jamais moins de trois jours, quelquefois six, quelquefois neuf.

— Ah !... fit Reinette pour toute réponse.

La voiture traversait un village désert où, derrière les fenêtres closes, quelques visages se montrèrent et finit, ayant passé sous une arcade gothique, par s'arrêter dans une étroite cour, gothique également autant que permettaient dans juger les poussières tourbillonnantes.

L'aspect romantique du lieu plut à Reinette. Elle s'extasia de gravir un magnifique escalier en spirale, tout de pierre blanche, et fort galamment éclairé par des croisées à meneaux. La table servie sous un plafond à poutrelles colorées, le grand feu clair allumé, malgré la saison, dans une cheminée du moyen âge le plus pur, achevèrent de dissiper l'énervement léger auquel, en temps de mistral, personne n'échappe, et laissant le vent faire rage au dehors, servis discrètement par la vieille Mion, grave et silencieuse comme si elle eût servi la messe, les nouveaux mariés s'offrirent le déjeuner des amoureux.

— C'est gentil tout de même, un château, en vrai... A cause de lui je vous pardonne votre affreux mistral qui — regardez voler les cendres et la flamme se rabattre sur les landiers — vient nous poursuivre jusqu'ici et cherche à s'introduire par la cheminée.

— Un château ? Non ! tout au plus un coin de château, une vieille tour restée debout telle qu'elle, au milieu des ruines. Des paysans en faisaient leur grange. Je n'ai eu réellement que la peine de le récrépir.

— Vous ne m'en aviez jamais parlé. Depuis combien de temps en êtes-vous châtelain.

— Depuis cinq ans.

— Dans tous les cas, il y a ici des peintures qui sont neuves, dit Reinette riant et montrant au-dessus de la porte son chiffre en or dans une écusson.

— Il y a cinq ans, Reinette, que le chiffre vous attendait. En apprenant ainsi que depuis cinq ans on l'aimait, Reinette se sentit fière et toute émue.

Après le déjeuner, Reinette voulut sortir.

Jésus ! Marie ! Y pensez-vous ? s'écria Mion, les yeux au ciel, faisant craquer ses mains ridées ; mais par un temps pareil le Père Eternel resterait chez lui. Ecoutez donc cette musique ! Il pleut des tuiles, les arbres se rompent, l'eau du Rhône s'envole en farine ; et tout à l'heure, pour aller chez le boulanger, à deux pas, au bout de la rue, j'ai dû me cramponner au mur pour ne pas être renversée, et je recevais dans la figure, en guise de sable, des poignées de cailloux plus gros que les dragées d'un baptême.

Pourtant, vers midi, — la chose arrive quelquefois, — il se produisit une accalmie.

Cn put traverser en courant, la main dans la main, l'esplanade du château détruit couverte de ce gazon fin et dru comme il en pousse sur les ruines, et trouver un angle de rempart où la tempête ne donnait point.

Il faisait là un doux soleil. Le fleuve luisait au loin, bordant les montagnes violettes, par delà la plaine frissonnante. Les champs étaient déserts, et sur les chemins solitaires, légères comme des fumées, des colonnes de poussière blanche couraient.

Mais à la fin du jour, le mistral reprit avec rage, meuglant et cognant de la corne dans les rues du village et les ruines, comme un gigantesque taureau fou. Puis, après un intervalle de profond silence, c'était, venant du lointain, un grand bruit de mer qui roulait, grandissait et donnait l'assaut au petit logis cramponné sur son roc et furieusement ébranlé, comme la vague à la falaise.

— Avez-vous bien dormi, au moins ? demandait Mion à Reinette.

Et Reinette, un peu rougissante :

— Non, j'ai eu peur toute la nuit.

A deux reprises, après le troisième et le sixième jour, ce mistral obstiné renouela son bail, et neuf jours durant, prisonniers du vent, gardés par la tempête, nos amoureux s'enivrèrent de solitude et d'oubli.

— On nous croit à Rome, on nous croit à Naples, se disaient-ils, en train de contempler la banale lune de miel qui se lève au ciel d'Italie... — Plus heureux, nous vivons ici, loin de tous, dans une tour enchantée où nous resterons, sans rien regretter, aussi longtemps qu'il plaira aux follets tapageurs qui font vacarme autour de notre asile...

D'autres fois encore il leur semblait, dans le bruit croissant des rafales, être seuls, perdus et tranquilles, emportés sur les vastes flots, au sein d'un naufrage sans danger.

Une nuit le mistral ne les réveilla plus.

Le mistral s'était apaisé tout à coup. Le Rhône coulait bleu, l'air semblait encore frissonner, mais les arbres de la plaine avaient immobilisé leur feuillage. On entendait en bas, montant de la rue, des voix claires de femmes et d'enfants, et là-haut, dans le ciel balayé, autour des toitures et des tourelles, les martinets, en ronde éperdue, luisant dans le soleil avec des reflets d'acier, poussaient leurs cris stridents, pareils au bruit des faucilles qui scient le blé mûr.

— Vous voilà délivrée !... dit-il.

— Déjà ?... soupira-t-elle attristée.

— Déjà, hélas ! mais nous reviendrons à Roque-Estérelle ; nous y reviendrons cet automne. En automne, Reinette, il fait quelquefois du mistral.

THÉÂTRES

Grand-Théâtre. — Les représentations de M^{lle} Dudlay, l'éminente tragédienne, rendue encore plus célèbre par le tapage fait autour de ses démêlés avec M. Coquelin, démêlés dont elle est restée l'héroïne triomphante, ont attiré des auditeurs nombreux et distingués.

Quoique la tragédie soit un genre singulièrement démodé, les souvenirs classiques, incrustés dans l'esprit de beaucoup d'individus, assurent toujours le succès d'une soirée consacrée aux beaux vers de Corneille et de Racine.

M^{lle} Dudlay a fait applaudir vivement par le public lyonnais la finesse, la sobriété, l'énergie de son jeu dramatique.

Célestins. — Encore une étoile, que M. Dufour a voulu nous montrer, avant d'arriver au terme de sa direction !

M^{lle} Jeanne Andrée, après avoir débuté dans le rôle de *Stella*, du *Tambour-Major*, a pris celui de *Bettina* dans la *Mascotte*, que nous avons vu jouer par des douzaines d'artistes différentes, et qu'elle a tenu de manière à satisfaire les plus rassisés et les plus difficiles. Sa présence sur notre deuxième scène est une nouveauté, qui ralliera certainement les abonnés et les spectateurs habituels, tout prêts à se disperser sous l'influence néfaste des premières chaleurs.

Théâtre Bellecour. — La féerie du *Petit-Poucet* fait l'émerveillement de tous ceux qui assistent au déroulement successif de ses quatre actes et de ses trente-deux tableaux. C'est un régal pour les grands et les petits enfants ! La richesse des costumes, la splendeur des décors, l'originalité des ballets, les apparitions, les disparitions, les enchantements par lesquels on passe, sans prendre haleine, laissent loin en arrière tous les spectacles amusants et éblouissants du même genre que l'on a pu contempler à Lyon jusqu'à ce jour. C'est splendide ! c'est à voir !... On n'entend que ces mots à la sortie.

UN GONÉ.

PAR TÉLÉPHONE

A. B. C., instituteur. — Prenez patience ! Avons interrompu *Autour des Ecoles* à cause des vacances de Pâques.

Le Gérant : P. BLANC.

Lyon. — Imprimerie Nouvelle, rue Ferrandière, 52